



" LES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT SONT DU DÉFICIT CACHÉ "

FAUX

**Il n'y a pas de « déficit caché » des pensions civiles !
Il y a des choix budgétaires, aussi bien en dépenses qu'en recettes,
faits par les gouvernements successifs.**

Pour bien le comprendre, il faut tout d'abord rappeler que pour les fonctionnaires, la pension de retraite est un salaire (un traitement) continué. Dans la Fonction publique de l'État, il n'y a pas de caisse de retraite spécifique, les pensions des fonctionnaires de l'État sont financées directement par le budget, ce qui en fait bien une retraite par répartition. Les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ont une caisse de retraite principale, la CNRACL.

Tous les fonctionnaires s'acquittent bien d'une retenue pour pension civile (qui a augmenté de 41 % en neuf ans) de 11,10 % du traitement brut. La répartition assise sur les cotisations (secteur privé) et le traitement continué (fonctionnaires) sont des principes de financement et de solidarité publics qui ont permis de protéger notre système de retraite du monde de la finance.

LES RETRAITES

